

**RÈGLEMENT DE CONSULTATION**

Marché à procédure adaptée

# PRESTATION DE TRANSPORT, D’HÉBERGEMENT EN FAMILLES ET DE VISITES POUR UN VOYAGE SCOLAIRE EN ANGLETERRE EN 2024 :

Date et heure limites de réception des offres

**JEUDI 12 OCTOBRE 2023, 12H00**

Référence : PAJI 2023 - VOYAGE EN ANGLETERRE 2024

du 28 avril au 04 mai 2024

**ARTICLE 1 – OBJET ET FORME DE LA CONSULTATION**

La consultation porte sur :

l'organisation d'un voyage en ANGLETERRE du 28 avril au 04 mai 2024 pour les classes Terminales HGGSP/LLCE/section euro du lycée HAROUN TAZIEFF soit un minimum de 60 élèves et 6 accompagnateurs.

Les prestations feront l'objet d'un marché à procédure adaptée passé en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

**ARTICLE 2 – DURÉE DU MARCHE / PÉRIODE D’EXÉCUTION**

Les dates de ce voyage n'étant pas modifiables, les candidats doivent s'engager dans leur offre à organiser ce voyage aux dates indiquées à l'article 1er de ce règlement, soit du 28 avril au 04 mai 2024 pour ce voyage en Angleterre. Le marché est conclu à compter de sa notification. La date prévisionnelle de notification est fixée au jeudi 19 octobre 2023

**ARTICLE 3 – ALLOTISSEMENT**

Ce marché est n’est pas alloti. Les prestations sont regroupées en un lot unique :

Pour un voyage en ANGLETERRE pour 60 élèves et 6 accompagnateurs :

* prestation clés en mains de transport, d’hébergement en familles et de visites du 28 avril au 04 mai 2024.

La candidature doit concerner au minimum l’ensemble du lot. A défaut, elle sera automatiquement rejetée.

**ARTICLE 4 – DÉLAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 40 jours (quarante jours) à compter de la date limite de réception des offres.

**ARTICLE 5 – CONTENU ET MODALITÉS DE RETRAIT DU DCE**

**Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :**

1. - Le règlement de Consultation (RC)

2. - L’Acte d'Engagement (ATTRI1) et la décomposition du prix global et forfaitaire

3. - Le cahier des clauses particulières (CCP)

4. - La déclaration DC 2

5. - La lettre de candidature DC1

Le dossier de consultation peut être retiré gratuitement par voie électronique sur le site de l’AJI, lien : [*http://site.aji-france.com*](http://site.aji-france.com)

**ARTICLE 6 – PRESENTATION DES OFFRES**

**Les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française et exprimées en EURO.**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

**Pièce de la candidature**

La lettre de candidature (**DC1** ou équivalent) incluant :

-l’habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement momentané d’entreprises ;

-la déclaration sur l’honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ;

La déclaration du candidat (**DC2** ou équivalent) incluant :

-les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;

-le cas échéant, si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s)

à cet effet ;

-Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l’entreprise tels que prévus à l'article 44 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration concernant le chiffre d’affaires global et le chiffre d’affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

-Les renseignements concernant les capacités professionnelle et technique de l’entreprise tels que prévus à l’article 44 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l’opérateur économique ;

- Un certificat de qualité sous la forme d'un numéro d'agrément de tourisme ou de licence d’agent de voyage.

N.B : Les formulaires de déclaration du candidat DC1 et DC2 sont librement téléchargeables sur le site du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr/)

**Pièce de l'offre**

Un projet de marché comprenant :

-L'acte d'engagement (ATTRI1) complété et signé avec le bordereau de Décomposition du Prix Global et forfaitaire (DPGF) annexé.

-Le Cahier des Clauses Particulières signé ;

-Un mémoire technique comprenant : les fiches techniques explicitant ou précisant l’offre, notamment le descriptif détaillé de l’organisation du séjour, les informations sur le transporteur et la description détaillée des lieux d’hébergement permettant d’en apprécier l’implantation géographique et la structure (nombre d'élèves maximum par familles).

**ARTICLE 7 – MODALITÉS ET DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES**

**Transmission uniquement sous forme électronique sur le site de l’AJI**

Les offres devront être déposées sur la plateforme « AJI » au plus tard le vendredi 13 octobre 2023 à 12 h 00

**ARTICLE 8 – MODALITÉS D’ÉCHANGES EN COURS DE PROCÉDURE DE CONSULTATION**

Tous les courriers émanant du pouvoir adjudicateur, tels les éventuelles modifications ou informations complémentaires relatives au dossier de consultation des entreprises, les demandes de précisions ou compléments sur l'offre, la notification du rejet ou l'admission au présent marché seront transmis aux candidats uniquement par voie électronique.

**ARTICLE 9 – LES CONDITIONS D’ATTRIBUTION DU MARCHE**

**Les critères relatifs à la candidature sont :**

- Capacités financières évaluées en fonction du chiffre d'affaires global et des chiffres d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- Capacités professionnelles et techniques évaluées en fonction de la présentation d’une liste des principaux services réalisés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

**Le jugement des offres :**

L’offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ALLOTISSEMENT | Qualité des prestations(note maximum) | Prix(note maximum) |
| Prestation complète de transport, d'hébergement et visites pour un voyage en ANGLETERRE pour un minimum de 60 élèves et 6 accompagnateurs du 28 avril au 04 mai 2024 | 11 | 9 |

Méthode de calcul appliquée à chaque critère :

* Coefficient de notation = note maximum / nombre de réponses
* La meilleure offre aura la note maximum
* Les offres suivantes seront classées comme suit : note maximum - (rang de classement x coefficient de notation).

- **La note qualité des prestations** sera basée sur l’étude du mémoire technique explicitant ou précisant l’offre, notamment le descriptif détaillé de l’organisation du séjour et les informations relatives à la description détaillée du lieu d’hébergement permettant d’en apprécier l’implantation géographique et la structure et sur la fiabilité et la garantie de sécurité des transports.

**- La note prix** sera basée sur la somme du prix total du lot.

L’offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise une attestation d’assurance de responsabilité civile en cours de validité et les justificatifs prévus à l'article 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

L’attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou ne respectant pas les indications de présentation précisées à l’article 6 du présent document sera immédiatement écartée.

**ARTICLE 10 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires ou d’ordre technique ou administratif :

Tel : 05 58 91 14 41 courriel : gest401002x@ac-bordeaux.fr

ou

Tel : 05 58 91 14 54 courriel commandes.intendance@ac-bordeaux.fr